MAIRIE DE VARETZ

COMPTE RENDU DE REUNION

Date: 09/03/2015

Présents: [cf. feuille d'émargements en date du 09/03/2015]

- le maire et M. AUDARD P. (adjoint).
- 3 conseillers municipaux sur 4 : Brigitte BERTTHY, Francis ROULAND et Jany GUENNOC-BARRIERE (conseillère municipale déléguée).
- 3 représentants extérieurs sur 5 : Marie-Aimée DESAILLE (conseillère insertion et formation professionnelle), Sophie DUMAS (EHPAD) et Françoise BRUN (représentante des personnes âgées).
- 1 représente du CA du CCAS : Maryse LOCHU.

<u>Absents excusés</u>: Sandrine LAPORTE (directrice de la MAS) et Marie PACK (UDAF). <u>Absents</u>: Aurélian Coursière (conseiller municipal).

Ordre du jour:

- 1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de gestion année 2014 ;
- 2. Approbation du Budget 2015;
- 3. Affaires diverses / nouvelles propositions.

Préambule

La séance commence après que Mme Guennoc-Barrière ait excusé le retard de M. le maire et l'absence justifiée de Mmes LAPORTE Sandrine et PACK Marie. Elle signale aussi l'absence du conseiller municipal, Aurélian COURSIERE.

- Présentation par diaporama du premier point de l'ordre du jour.
- 1. Approbation du Compte Administratif année 2014 :

A partir du document « Budget CCAS 2014 » réalisé le 06/02/2015 par Mme Jany Barrière, cette dernière explique le compte administratif pour l'année 2014 en précisant les dates de clôture des chiffres, le 12/01/2015 et de transmission des factures par Mme Dauteuil, le 022/02/2015. Chaque article est ensuite lu et explicité autant au niveau des dépenses que des recettes.

DEPENSES:

- article 60623 : Alimentation	3 358, 72 € pour ι	ın BP 2014 de 5348,71 €
- article 6135 : Locations immobilières	739,68 €	800,00€
- article 6232 : Fêtes et cérémonies	1 878,50 €	200,00 €
- article 6236 : Catalogues et imprimés	114,00 €	200,00 €
- article 6562 : Aides	603,00 €	1500,00 €
soit un total de	6 694,80 €	8048,71 €

RECETTES:

- article 7474 : Subvention commune	5 4	.50,00 € pour un BF	⁹ 2014 de 5450,00 €
- article 002 : report (DM n°1)	2 5	98,71 €	2598,71 €
soit un total de	8 0	48,71 €	

Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

Les documents afférents à la signature pour le Compte Administratifs sont vérifiés puis émargés d'abord par la doyenne de la séance et ensuite par tous les membres présents afin de valider le CA 2014.

2. Approbation du Compte de gestion – année 2014 :

Toujours à partir du document « Budget CCAS 2014 » réalisé le 06/02/2015 par Mme Jany Barrière, cette dernière explique que la présentation, pour l'année 2014, du Budget Primitif (BP) et du Compte Administratif (CA) est la même pour la Trésorerie en plus des documents spécifiques à valider et faire émarger.

Le Compte de gestion est voté à l'unanimité.

Les documents afférents à la signature pour le Compte de gestion sont vérifiés puis émargés d'abord par la doyenne de la séance et ensuite par tous les membres présents afin de valider le compte de gestion pour l'année 2014.

3. Bilan de l'année 2014 :

Il est orienté sur 3 axes primordiaux de travail : CCAS et auprès des familles connaissant une difficulté d'ordre social familial et/ou personnel.

- CCAS: 182 participants au repas des Aînés et 73 colis distribués à domicile.
- <u>52 interventions</u> auprès des familles : 9 GRDF, 15 SAUR, 23 impayés et 5 demandes personnelles.
- Courrier personnalisé mis en place en fonction des impayés.

4. Bilan début d'année 2015 (janvier et février) :

Il est orienté sur 2 axes de travail : la réduction des arriérés des familles envers la commune et le nombre d'interventions jusqu'à ce jour.

- Réduction des arriérés : de 53 000 € en avril 2014, la réduction est passée à 24 000 € au 31/01/2015. Cette réduction est due au courrier personnalisé mis en place et au suivi des familles en difficultés ponctuelles.
- 46 interventions: 6 GRDF, 9 SAUR, 2 demandes personnelles et 29 impayés.

Présentation du deuxième point de l'ordre du jour.

A partir du document « Budget CCAS 2015 » réalisé le 06/02/2015 par Mme Jany Barrière, cette dernière explique le compte administratif pour l'année 2014 en précisant les dates de clôture des chiffres, le 12/01/2015 et de transmission des factures par Mme Dauteuil, le 022/02/2015. Chaque article est ensuite lu et explicité autant au niveau des dépenses que des recettes.

DEPENSES:

- article 60623 : Alimentation	3 239,91 € pour u	n CA 2014 de 3358,72 €
- article 6135 : Locations immobilières	800,00€	739,68 €
- article 6232 : Fêtes et cérémonies	1 900,00 €	1878,50 €
- article 6236 : Catalogues et imprimés	114,00 €	114,00 €
- article 6562 : Aides	1 000,00 €	603,00€
soit un total de	7 053,91 €	6694,80 €

RECETTES:

- article 7474 : Subvention commune 5 700,00 € pour un CA 2015 de 5450,00 € - article 002 : report (DM n°1) 1 353,91 € 2598,71 € soit un total de 7 053,91 € 8048,71 €

Le Budget pour l'année 2015 est voté à l'unanimité.

Présentation du troisième point de l'ordre du jour.

Mme Guennoc-Barrière expose pour Mr le Maire à l'assemblée <u>une nouvelle proposition</u> : pour avoir accès aux services de la Médiathèque, les assistantes maternelles agréées exerçant sur la commune de Varetz doivent s'acquitter de la cotisation annuelle pour les enfants dont elles ont la garde, puissent bénéficier des services de la Médiathèque. Cette cotisation annuelle s'élève à 6,00 €/personne.

Aussi, afin de ne pas pénaliser ces enfants, Mme Guennoc-Barrière propose que le CCAS prenne en charge la cotisation annuelle pour chacune des 6 assistantes maternelles, soit un total de 36,00 €. Cette démarche pourrait ou non être renouvelée annuellement.

La proposition est votée à l'unanimité.

Une délibération devra être retranscrite et présentée au prochain conseil municipal.

Clôture de séance à 20 heures.

Compte-rendu rédigé par Jany BARRIERE.